

Délibération n° 2025 – II – 015

**Acquisition foncière dans le cadre des travaux de restauration du Versoud  
sur les communes de la Rivière et Saint-Gervais**

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le treize mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	/
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléance par Christian Masnada, présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

**Autres personnes présentes :** Daniel Verdeil, Damien Kuss, Mathieu Grenier, Agathe Girin, Baptiste Errecart, Aurélie Campoy, Cédric Rose, Sylvain Gonin, Anne-Sophie Drouet, Cécile Albano, Clarisse Pasteau, Marie Breuil, Xavier Favrolt, Nicolas Perrin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

L'éboulement d'un pan de montagne le 25 juillet 2024 sur les communes de La Rivière et Saint Gervais a engendré le comblement du lit du Versoud et obstrué la confluence de plusieurs affluents. Les conséquences de cette discontinuité amont / aval du cours d'eau étaient un refoulement sur une centaine de mètres en amont de la route départementale 1532, l'augmentation du risque d'inondation (hameau de l'Escale notamment) en cas d'orage et la montée progressive des eaux dans la plaine agricole.

Le SYMBHI est intervenu en urgence, avec accord des propriétaires et exploitants, pour réaliser des travaux d'aménagements du cours d'eau, consistant à redéfinir un nouveau tracé du lit longeant l'éboulis sur 1 km afin de préserver la plaine des enjeux d'inondation et maintenir les fonctionnalités écologiques du ruisseau.

Le SYMBHI a engagé une démarche d'animation foncière afin d'indemniser les exploitants agricoles et proposer l'acquisition foncière des parcelles concernées par les travaux. Dans ce cadre, la SAFER a recueilli 1 promesse unilatérale de vente et proposé une convention de résiliation de bail, concernant la parcelle C242 située sur la commune de Saint-Gervais en amont du nouveau tracé. Les acquisitions et indemnisations (système polyculture élevage conventionnel) suivantes sont ainsi proposées :

Commune	Propriétaire	Exploitant	Parcelle	Surface cadastrale	Surface à acquérir	Prix de vente	Indemnité exploitant*	Indemnité totale
La Rivière	Indivision CALLET	Mme MAYOUSSIER	C242	91a83ca	91a83ca	4 591,50 €	6 617,82 €	11 209,32 €

\* Indemnité d'éviction perte de production, perte profit des fumures et arrières fumures, remise en cause d'aides économiques, majoration du déséquilibre économique

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver l'acquisition et les indemnisations relatives à la parcelle désignée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les compromis de vente, les conventions de cessation d'exploitation, convention de résiliation conditionnelle de bail, les actes administratifs correspondants et tous les documents s'y rapportant,
- de désigner le Président comme rédacteur de l'acte en la forme administrative,
- de désigner le premier Vice-Président comme signataire de l'acte en la forme administrative.

Fait à Grenoble, le jeudi 27 mars 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président



Fabien Mulyk